L'ABEILLE

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie, No. 81, Rue Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

INDIENS DU SUD-OUEST.—Si l'on en croit quelques observations publiées dans le *Madisonian* par un homme qui a l'expérience de vingt ans de séjour parmi ces Indiens, nos relations avec eux deviennent de jour en jour plus difficiles et plus compliquées. C'est à partir du traité conclu en mars 1833 que les difficultés avec les Séminoles ont commencé. Ce traité leur assignait pour leur résidence à toujours une certaine étendue de pays entre la rivière Canadienne et son affluent septentrional. Une petite portion seulement de Séminoles alla s'établir sur ce territoire. Peu de temps après, un corps considérable de la nation des Creeks, qui s'élevait à environ 12,000 individus, émigra vers l'ouest et obtint du général Arbuckle l'autorisation de s'établir sur les terres des Séminoles qui se trouvaient inoccupées. Les Creeks et les Séminoles avaient toujours été ennemis, et ce rapprochement entre des fractions de ces deux peuples peut avoir les plus déplorables conséquences. Les Séminoles avaient le droit de se plaindre et ils se plaignirent. Quand un commissaire du gouvernement leur proposa dernièrement d'envoyer des députés à leurs frères de la Floride pour les engager à venir les rejoindre dans l'ouest, ils refusèrent formellement. Ils déclarèrent avec indignation que le gouvernement les avait trompés et qu'ils n'avaient plus ni terre, ni patrie. On parvint cependant à calmer cette première indignation, et on obtint une délégation de Séminoles qui se rendit en Floride et décida un certain nombre d'Indiens de la même nation à émigrer; mais lorsque ces émigrés arrivèrent au Fort Gibson, ils refusèrent d'entrer sur le territoire où se trouvaient les Creeks et campèrent sur une portion du territoire des Cherokees. Ceux-ci virent avec grand déplaisir l'établissement des Séminoles sur leur territoire. Ils avaient déjà à se plaindre de la manière violente dont on les a expulsés de la Georgie et des pertes qu'ils ont faites à la suite de leur déplacement, aussi n'ont-ils pas cessé de réclamer pour obtenir satisfaction de leurs griefs. On ne vit guères en meilleure intelligence avec les Creeks, les Choctaws, les Senecas et les autres tribus, groupées à l'heure qu'il est sur la rive droite de l'Arkansas. Si le gouvernement n'y met pas ordre, nous avons à craindre de voir éclater prochainement les hostilités entre les différentes nations indiennes, sinon entre ces nations et nous.

DES INTÉRÊTS DU SUD.

Il a paru dans le dernier numéro du *Southern Literary Messenger*, excellent recueil périodique qui se publie à Richmond, une suite de lettres, adressées à Henry Clay, où les intérêts du Sud et de l'Ouest de l'Union sont très habilement défendus surtout en ce qui a rapport à la marine. Nous croyons donc devoir faire des extraits de cette correspondance que nous avons déjà publiée en anglais.

IIIe LETTRE A M. CLAY.

Monsieur,

"Je m'adresse à vous non comme homme politique, non comme whig, non comme homme de parti, mais comme américain, comme à un homme d'état intelligent et patriote parfaitement familiarisé avec la science du gouvernement; comme à un homme qui chérit son pays, qui est fidèle à sa constitution, qui connaît son devoir et qui ne peut manquer de prendre une part active à notre drame politique.

"Dans tous les temps on vous a toujours vu prêt à soutenir au dehors l'honneur et la dignité du pays, et, à l'intérieur, vous avez été invariablement le puissant champion des intérêts du Sud et de l'Ouest, et comme la marine peut grandement contribuer à atteindre ces deux objets je crois devoir appeler sur ce sujet votre attention et celle de tout homme indépendant du Sud et de l'Ouest.

"Je veux, par votre intermédiaire, appeler leur attention sur le monopole dont ont joui jusqu'à présent quelques Etats de l'Atlantique, sur les avantages que peut nous donner la marine par l'établissement de chantiers de construction, par les stations, &c. et sur les avantages naturels que possèdent le Sud et l'Ouest pour tous ces objets. Je veux aussi prouver que ces établissements sont réclamés non seulement par les intérêts du Sud et de l'Ouest, mais encore par le bien être, la sécurité et l'honneur du pays tout entier.

"Ce fut la Virginie qui établit à ses frais le chantier de Gosport, chantier qu'elle céda aux Etats-Unis en 1800, à condition que le gouvernement général l'entretiendrait et le maintiendrait à jamais. Telle est l'origine du seul chantier qui existe au Sud de la ligne de Mason et Dixon.

"Avant la révolution on ne voulait pas qu'un seul clou fut fabriqué de ce côté-ci de l'Atlantique. Maintenant il est admis que pas un clou ne doit être fourni à la marine par le Sud et l'Ouest.

"Qu'un bâtiment de l'escadre des Antilles ait quelques clous à mettre, il faut que pour cela il aille au Nord; que quelques coquillages s'attachent à sa coque, il faut qu'il aille au Nord pour les faire ôter; que son équipage s'affaiblisse par mort ou désertion, il faut sans y faire la moindre attention des centaines d'hommes capables et manquant d'emploi dans les rues de la Nouvelle-Orléans, de la Mobile, de Charleston, pour aller en embarquer une vingtaine au Nord. Le temps de service des équipages vient-il à expirer il se hâte d'aller au Nord pour les payer et les congédier afin que ces hommes puissent faire leurs dépenses là où elles doivent être faites.

"Il serait pourtant facile de trouver à Charleston, Mobile et la Nouvelle-Orléans assez de marins pour monter toute l'escadre des Antilles et par ce moyen on éviterait la perte d'un grand nombre d'hommes du nord, qui deviennent dans le sud victimes de la fièvre jaune. Il serait tout aussi facile de se pourvoir à Natchez, Louisville, Cincinnati et St. Louis de tous les ustensiles, marines, etc. dont l'escadre pourrait avoir besoin; et ces hommes seraient payés dans le sud, dépenseraient leur argent dans le sud et l'on économiserait ainsi le temps et les dépenses de trop fréquents voyages au nord. Pourquoi ne concentrerait-on pas à Pensacole tous les moyens nécessaires pour construire et réparer les bâtimens de guerre? Si on ne l'a pas fait jusqu'à présent, n'est-ce pas en conséquence de ce vasselage du sud envers le nord.

"De la Virginie au New Hampshire, il a été dépensé depuis la dernière guerre plus de cent millions de piastres de l'argent du gouvernement pour les besoins de la marine et sur cette somme pas un cent n'a été dépensé dans le sud ouest, sauf quelque misérables piastres à Pensacole. Cependant, jamais on n'a entendu une plainte contre cette distribution si inégale des dépenses publiques; parce que l'ouest et le sud sont avant tout fiers de la marine et jaloux de l'honneur national.

"Mais les temps sont changés. Par la révolution que la vapeur opère dans les moyens de la guerre maritime, les marins du Mississipi seront à la marine à la première guerre, ce que nos marins de Marble Head furent dans la dernière. Et les cultivateurs de l'ouest sont-ils moins braves et moins patriotes, et les citoyens du Sud moins loyaux et moins chevaleresques que leurs frères du Nord, pour être ainsi exclus de la marine et privés de ces honneurs et de ses avantages?

"Je vous supplie de donner toute votre attention à ce sujet, car j'espère démontrer que la justice autant que l'intérêt général de tous les Etats exigent qu'on érige sur les eaux du Mississipi des établissements maritimes et des moyens de défense. J'espère encore si je puis réussir à faire cette preuve que vous prendrez ce sujet à cœur comme homme d'Etat et législateur.

L'écrivain propose ensuite d'établir un chantier de construction à Memphis, Tennessee, parce que ce chantier serait à la fois à portée des bois de la Louisiane, du chanvre du Kentucky, du charbon de terre de la Pennsylvanie, du porc de l'Ohio, du bœuf de l'Illinois, de la farine du Michigan, du cuivre d'Iowa, du plomb du Missouri etc., etc.

Mais l'établissement de ce chantier ne présenterait pas que des avantages ministériels. Les citoyens de l'ouest se familiariseraient peu à peu avec la marine, les préjugés, contre la profession de marin s'effaceraient et l'on ferait ainsi une pépinière d'excellens marins.

N'ayant encore que des retours partiels des élections de la Georgie, il serait impossible de dire d'avance avec quelque certitude quel en sera le résultat. Cependant il y a tout lieu d'espérer que la cause de la réforme l'emportera.

Sur environ quatre-vingt comtés dont se compose l'état, on ne connaît jusqu'à présent que les retours de seize; mais ces seize comtés forment environ la cinquième partie de l'Etat donnent à Dawson, le candidat whig pour la place de gouverneur un gain de 709 voix sur les élections de 1839. Si donc la même proportion se conserve dans les autres comtés on peut être assuré du succès. Ce qu'il y a de certain c'est que le comté de Chatham, ayant pour capitale Savannah, a pour la première fois depuis dix ans, donné une majorité au ticket whig.

BUREAU DE SANTÉ.

Pendant les vingt quatre heures qui ont expiré hier à midi, il y a eu, d'après les rapports reçus au Bureau de Santé, vingt quatre inhumations dont douze de fièvre jaune, aux cimetières suivans:

Potter's Field	15	dont 7 fièvre jaune,	
Catholique	3	0	do
Protestant,	2	2	do
St. Patrick,	4	3	do
	24	12	

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITÉ,

Des 24 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	17	sur lesquelles	7 de fièvre jaune
Sorties	7	"	4 "
Décès	7	"	7 "
Patients à l'hôpital	[illegible]		

INTERIEUR.

☞ On lit dans l'*Inquirer* de Philadelphie, du [illegible] octobre:

"Nous avons vu hier un voyageur qui venait d'arriver d'Utica. Il a quitté cette ville dans la soirée du jeudi dernier (30 septembre) et il assure que tous les récits qui nous sont parvenus sur les troubles de la frontière, la probabilité d'une guerre etc., ont été singulièrement exagérés. Il s'est considérablement [illegible] détourné de sa route pour visiter Utica, et il compte [illegible]

Département de la guerre.—Un correspondant de Washington, cité par le *Southern Patriot* de Charleston, dit qu'on parle beaucoup, pour la place de secrétaire de la guerre, du général Clinch de la Floride et de G. C. Verplanck de New-York. Le *Globe* de Washington du 2 courant assure que le choix du Président s'est décidément porté sur John C. Spencer de New-York, et que cette charge importante lui a été offerte. John C. Spencer est, dit-on, un homme fort habile et d'une haute capacité.

Steamers de Boston.—On assure que durant l'hiver, c'est à-dire pendant les mois de janvier, février, mars et avril il n'y aura par mois qu'un seul départ de Boston et de Liverpool. Aussitôt le retour du printemps, la compagnie s'engage à faire partir de ces deux ports un navire à vapeur par semaine. Le prix du passage sera à l'avenir de £30 ($150).

Le secrétaire du trésor a annoncé l'ouverture d'un emprunt de $2,000,000 à valoir sur l'emprunt général de $12,000,000 autorisé par un acte du Congrès. Les coupons de cet emprunt doivent se négocier au pair, payables en espèces ou en billets des banques qui paient en espèces; ils porteront un intérêt de 6 pour cent et seront remboursables à partir du 31 décembre 1844.

— PRINCE DE JOINVILLE.—On lit dans le *National Intelligencer* de Washington du 2 courant: "Le prince de Joinville, fils du Roi des Français, qui est arrivé récemment à New York, à bord de la frégate la *Belle Poule* qu'il commande, vient de faire à notre ville une courte visite. Il est arrivé ici mercredi (29 septembre) venant de Baltimore et dans l'après midi du même jour il a rendu ses devoirs au Président des Etats Unis. Le jeudi il a reçu la visite d'un grand nombre d'officiers civils et militaires des Etats Unis ainsi que celle des membres des légations étrangères. Le même jour il a assisté à un grand dîner où se trouvaient les secrétaires des différens départemens, des officiers de l'armée et de la marine de l'Union, le ministre résident de France et les autres représentans des puissances étrangères. Le dîner a été suivi d'une brillante soirée qui a réuni l'élite de la société. Hier matin le Prince a quitté notre ville pour retourner à Baltimore. Il a, dit-on, l'intention de faire de nouvelles et plus complètes excursions dans les Etats Unis.

Escadre française.—Norfolk, 28 sept.—"Les bâtimens de guerre français qui se trouvaient depuis quelques semaines dans notre port, vont nous quitter. Le brick le *Laurier* s'est rendu dans la matinée de dimanche à Hampton Roads où il est resté à l'ancre jusqu'à ce moment. La frégate l'*Armide* est allée le rejoindre hier dans l'après midi. Le *Lisbon* est aussi à l'ancre à Town Point. Ces trois beaux bâtimens mettront à la voile sous un ou deux jours, et doivent se rendre dans les Indes Occidentales."

FANNY ELSSLER se rend de Philadelphia à Boston; elle s'est arrêtée à New York seulement pour y donner quatre représentations: elle a dû commencer le 21 courant par le ballet de Nathalie.

—Si l'on en croit les derniers journaux de France, Mlle. Thérèse Elssler, qu'on croyait arrivée par le Caledonia, va décidément se mettre en route pour venir rejoindre sa sœur Fanny; elle apporte avec elle un nouveau ballet, *Gisèle ou les Willis*, qui a obtenu dans toute l'Europe un prodigieux succès.

Importante découverte.—Un professeur de chimie à l'école Normale, M. Querin, a découvert récemment un moyen de conserver le grain et la farine pendant un temps considérable et de remettre dans un état parfait le froment gâté par l'eau de mer.

(*France Industrielle.*)

VARIÉTÉS.

LE PRINCE MENZICOFF.

"Il n'y a de malheur réel que celui dont le remord est la source."

Deux régions opposées, formant le Nord et le Midi de l'Asie, viennent s'appuyer au plateau central de ce grand continent semblable à un magnifique parterre des plus belles fleurs, sur lequel l'art du jardinier a concentré les rayons du soleil, l'Inde, que nomme un de nos plus habiles géographes (Maltebrun) garantie des vents glacés du nord par les montagnes du Thibet, voit son riche sol constamment arrosé par de nombreux et larges fleuves et s'imprègne encore, dans les quatre saisons de l'année, des exhalaisons d'une mer que l'hiver n'enchaîne jamais. Quel contraste entre ces contrées fertiles et les tristes solitudes de cette vaste Sibérie qui toute entière penchée vers le pôle et la mer glaciale, n'aspire jamais la douce haleine des vents du Tropique et dont l'atmosphère ne reçoit de l'Océan voisin que des particules chargées de frimats polaires. Les rivières de la Sibérie ne sont point inférieures par l'abondance de leurs eaux et la longueur de leur cours aux plus beaux fleuves de l'ancien-monde; mais elles traversent silencieusement des plaines désertes, d'où l'éternel hiver bannit les arts et la société: leurs ondes ne réfléchissent point la splendeur de villes célèbres, ne se courbent point sous le joug qu'impose un peuple ami du commerce et de l'industrie aux sources qui fécondent son territoire, et ne reçoivent jamais, non plus, de vaisseaux chargés de trésors des climats lointains. Mais il n'en faut pas conclure que ces rivages solitaires soient dépourvus de grâce et de beauté. Les bords de l'Irtisch, du Léna et de leurs nombreux affluents se couvrent d'épaisses forêts de bouleaux et de trembles; les mélèzes, les sapins et les cèdres croissent sur les flancs des montagnes, où, sur les sommets les plus élevés où la neige ne fond jamais, offrent néanmoins aux regards du voyageur quelques bouquets de pins du Liban et une assez grande variété de genevriers nains. La végétation est très brillante dans ces régions montagneuses; on y voit des collines entières dont la surface au printemps se revêt d'un côté d'une couleur lilas tendre produite par les fleurs demi épanouies de l'abricotier sauvage, tandis que l'autre revers est tapissé des riches grappes pourpre foncé des Rhododendrons qui le couvrent. On voit croître à leurs pieds comme bordure d'un si magnifique tableau les anémones, les pivoines, la statice d'or et l'aster sibericus. La rhodiole rose orne les terrains humides où le saule de Sibérie balance ses branches dorées sur le front de l'exilé qui foule d'un pas lent et incertain ces campagnes fleuries. En contemplant cet éclat éphémère bientôt suivi du deuil de la nature et de l'absence de toute végétation, il se rappelle sans doute, les rapides instans de bonheur, de jouissances, de gloire, qui signalèrent tour à tour, les époques diverses d'une existence vouée maintenant aux larmes et à la douleur. Les fleurs brillantes du sol de l'exil se cèdent annuellement aux glaçons recouverts de neige qui pèsent huit mois entiers sur leurs tiges desolées. Le malheureux banni ne peut compter sur un semblable réveil. Son cœur flétri ne peut renaître à l'espérance et son dernier soupir s'exhale dans ces affreux deserts sans être recueilli par l'amitié, la sympathie, l'amour ou la piété filiale.

Il n'y a guère plus d'un siècle que les Sibériens passaient pour avoir les mœurs si sauvages que Pierre Le Grand jugea qu'un crime quelqu'atroce qu'il fût était suffisamment expié par l'exil dans cette contrée et qu'il crût ne pouvoir infliger de supplice plus cruel aux familles des Strelitz après la destruction d'une milice si redoutable à ses prédécesseurs et aux Suédois devenus ses ennemis mortels depuis ses guerres avec Charles XII, que de les envoyer en Sibérie. Il en résulta que ces honorables exilés, parmi lesquels on voyait aussi beaucoup de grands seigneurs Russes, introduisirent dans ces contrées ignorées jusqu'alors les usages, les sciences et manufactures de l'Europe et des malheureux trop souvent victimes du despotisme et des vengeances ministérielles, civilisèrent leurs hôtes en ne cherchant qu'à améliorer leur propre situation. Seize mille Suédois vaincus à Pultawa et forcés de se rendre prisonniers, fondèrent, pour adoucir à leurs enfans les chagrins de l'exil, un collège à Tobolsk qui devint célèbre en peu d'années. Dès 1801, l'auteur allemand Kotzebue y rencontra des savans qui s'occupaient de littérature et de sciences dans toutes les langues de l'Europe et son amour propre dût être très flatté en voyant jouer ses comédies sur le théâtre public. De leur côté les gouverneurs et les officiers civils et militaires ont introduit par degré dans les villes de la Sibérie le luxe, les plaisirs, la vanité et l'ostentation russe. Mais ces changemens ou améliorations comme on voudra les appeler, n'ont pu s'étendre aux villages et aux chétives cabanes tristement éparses au milieu des forêts. Quelques cultivateurs riches ou trompeurs ignorent encore l'usage de l'argent et les chasseurs vivant habituellement dans les déserts deviennent presque des sauvages. Le cosaque chargé de parcourir les diverses peuplades pour y maintenir l'ordre et recueillir les tributs, rappelle le citoyen romain au milieu de nos ancêtres, grossiers et barbares encore, dans les colonies que la ville éternelle fondait par un geste de son bras puissant dans les forêts incultes des Gaules, de la Germanie et de la Grande Bretagne. Le cosaque, dis-je, confondu à Tobolsk dans les derniers rangs du peuple, devient une espèce de monarque au milieu des Samoyèdes, des Ostiaks et des Kamtschatales. On le respecte, on lui obéit, on se presse sur son passage, et, vanité des choses humaines! on lui fait une cour assidue. Enfin pour bien apprécier ce qu'on appelle noblesse et dignité il faut ajouter que plusieurs de ces cosaques en récompense de leurs expéditions de ce genre reçoivent le titre de Dvorianins ou Nobles Patriciens; mais il faut aussi se souvenir que toutes les distinctions quelconques ont en Russie à peu près les mêmes commencemens et qu'il n'y a de grandeur réelle que celle que donne l'honneur et l'amour de la patrie et de la vertu.

Parmi les nombreux et touchans souvenirs des exilés en Sibérie, on doit distinguer le prince Alexandre Menzicoff dont l'étrange destinée offre les plus singuliers contrastes. Sa naissance fut obscure et son éducation primitive probablement très négligée puisqu'il exerçait à Moscou le métier de pâtissier étant âgé d'environ quinze ans. [illegible] avec Lefort [illegible] connaissance d'un officier de génie. [illegible] Pierre le Grand [illegible]

agréable à son maître; mais bientôt il lui devint nécessaire [illegible]

Après la mort de Pierre le Grand, en 1725, ce fut Menzicoff qui disposa, par l'influence qu'il exerçait à la cour, tous les esprits à déférer au choix du Czar et à placer la couronne sur la tête de Catherine I, selon que le prince l'avait manifesté avant de mourir. Cette princesse pour reconnaître un si grand service crut devoir choisir pour premier ministre celui qu'elle lui avait rendu, et elle lui accorda une confiance intime [illegible] de la souveraine et n'eut besoin que du titre d'empereur pour l'être réellement. La gratitude de Catherine pour celui qui avait affermi son autorité, croissant de plus en plus elle lui inspira un projet, imprudent sans doute, car nul souverain ne doit se flatter d'être obéi au delà du tombeau; mais il montre du moins la haute estime que la Czarine avait conçue pour Menzicoff. En désignant Pierre II pour son successeur, elle ordonna en même temps que ce prince prît pour femme la fille aînée du premier ministre et que le frère de cette jeune princesse, qui n'était encore qu'un enfant, épousât dans la suite la sœur du Czar. Le nouvel empereur souscrivit d'abord à ces conditions: les alliances projetées furent déclarées publiquement, les futurs époux furent fiancés solennellement dans la grande église, et se montrèrent au peuple dans tout l'appareil de la majesté du trône, d'abondantes largesses furent en leur nom distribuées à la multitude, et les fêtes les plus splendides se succédèrent rapidement pendant un mois entier. Menzicoff en faveur de ce mariage, qui devait avoir lieu dans la même année, reçut encore une augmentation de titres, de richesses et d'honneurs. Mais l'envie, mais les prétentions jalouses, mais les fureurs de la haine et de l'ambition déçue que Menzicoff croyait assoupies depuis longtems, se réveillèrent menaçantes autour de la couche nuptiale que l'on préparait d'avance. "Eh quoi! disaient les seigneurs les plus entêtés de leur antique noblesse, la future Czarine sera la fille d'un garçon pâtissier!" "Pourquoi pas, reprenaient les anciennes créatures de Pierre le Grand, Catherine I était-elle d'un sang plus illustre?" Cette remarque était juste, mais Pierre II ne possédait ni le génie ni la sagesse de son prédécesseur. Faible et crédule, il était aisé de le surprendre en s'emparant de son esprit et en s'insinuant par la flatterie dans ses bonnes graces. Gouverné depuis longtemps par la famille Dolgorouski qui avait acheté sa faveur par les plus lâches complaisances, il était sans le savoir, sous le joug absolu de ces indignes favoris qui sentirent bien que leur ancien crédit allait s'évanouir sans retour si le mariage projeté avait lieu. En effet l'éblouissante beauté de la jeune Menzicoff était la moindre de ses qualités, son père avait présidé à son éducation et autant son âme était magnanime et pure autant son génie était noble et élevé. Les Dolgorouski se rappelaient en frémissant de fureur, l'empire que Catherine exerçait sur Pierre le Grand. "Que fera donc, disaient-ils, une femme aussi belle et aussi éloquente sur un prince faible et sans caractère?" Réunissant dans le silence de la nuit et dans le lieu le plus secret de leur palais les ennemis de Menzicoff et une longue faveur en produit toujours un grand nombre, ils se hâtèrent de tout mettre en œuvre pour le perdre. Ils y réussirent plus facilement qu'ils ne l'espéraient. Le Czar que sa jeunesse et son inexpérience rendaient moins défiant encore, accueillit les calomnies semées adroitement par les ennemis de Menzicoff, il rompit brusquement le mariage projeté et la haine succédant à l'amour dans le cœur de ce prince aveuglé par ceux qui l'obsédaient sans cesse, il exila le ministre et toute sa famille dans une terre qui leur appartenait et qui était située au fond d'une province à deux cent cinquante lieues de Moscou.

C'était le premier choc que la fortune eut fait ressentir à Menzicoff dans le cours de sa longue prospérité: une injustice si criante l'indigna, car on ne l'avait pas même interrogé sur quoi que ce fût. L'envie et la cabale avaient agi dans les ténèbres comme le serpent qui ne rampe jamais si bas que lorsqu'il est au moment de s'élancer sur son ennemi, et Menzicoff était condamné avant d'avoir le moindre soupçon que l'on put porter une accusation contre lui. Atterré d'abord par ce coup imprévu, il revint bientôt à un mouvement de fierté naturelle, et partit pour le lieu de son exil avec la splendeur et le faste d'un prince qui va prendre le gouvernement d'une grande province.

Une telle imprudence coûta cher à Menzicoff: les Dolgorouki en profitèrent pour insinuer au Czar que cette conduite hautaine, était une nouvelle offense et que sa gloire était intéressée à ne pas la laisser impunie. Pierre II déjà séduit par les perfides et implacables ennemis de Menzicoff, oublia ce qu'il devait aux convenances et à l'humanité, et il condamna le père de celle qui avait dû être son épouse, à l'exil le plus affreux dans les déserts de la Sibérie.

Toute la famille de l'ex-ministre fut comprise dans cet ordre cruel, rendu plus inique encore par l'atroce barbarie avec laquelle il fut exécuté. Mais [illegible] connaît-il les égards et les procédés? Non! il calcule seulement que dans de semblables conjonctures tout dépend d'un moment, que le moindre incident peut découvrir une intrigue adroitement ourdie pendant de longues années et faire pencher la balance dans le sens opposé. [illegible] la calomnie et la ruse pour perdre un rival, comptent pour rien les soupirs des malheureux et les larmes de la beauté et de l'innocence. Les Dolgorouki comblés de joie par le succès de leur perfidie, remirent l'ordre du Czar entre les mains d'un officier dévoué à leurs intérêts et qui se chargea de le faire exécuter sur le champ. Il se mit à la tête d'un détachement de soldats et ayant hâté sa marche il atteignit Menzicoff à peu de distance de Moscow. L'officier se saisit de tout ce qui appartenait à ce prince, [illegible] tous ses domestiques à la réserve de huit qui devaient le suivre et lui lut à haute voix la sentence qui le bannissait dans un des lieux les plus déserts de la Sibérie. Cet homme sans pitié qui se réjouissait d'être un des instrumens d'une si haute infortune, fit aussitôt approcher les chariots qui devaient conduire cette illustre famille au lieu de son exil et par un raffinement de jalouse vengeance on les contraignit de se dépouiller de leurs vêtemens ordinaires pour revêtir le costume des paysans russes et des femmes de la dernière classe.

Cet indigne traitement loin d'ébranler la constance de Menzicoff ne servit au contraire qu'à faire voir que cet homme, véritablement grand, avait été digne des dons que lui avait fait la fortune pendant une si longue série d'années. Ses deux filles, dignes émules de son courage, se dépouillèrent de leurs riches ornemens sans pousser un soupir. Mon père, s'écrièrent-elles, puisque nous vivrons avec vous nous ne serons pas à plaindre.—Mes enfans, c'est aussi parce qu'il n'y a de malheur réel que celui dont le remord est la suite. Effectivement ce grand homme calme et résigné dans son infortune ne parut s'occuper que de celle de sa famille en s'efforçant de la soutenir par son exemple et ses sages instructions. Mais bientôt une perte plus sensible que celle de sa fortune vint le soumettre à une nouvelle épreuve. La princesse Menzicoff née avec un tempérament très délicat ne put supporter longtemps une fatigue aussi excessive jointe à des privations en tous genres. Entourée [illegible] son berceau de toutes les jouissances du luxe, elle eut à supporter les intempéries d'un climat glacial, le défaut de sommeil et la grossièreté révoltante de ses farouches gardiens. Incapable de poursuivre sa route, elle fut contrainte de s'arrêter dans les environs de Kazan et annonça elle-même à son époux et à ses enfans qu'elle touchait à sa dernière heure. Menzicoff accablé de douleur recueillit néanmoins toutes les forces de son âme pour adoucir les derniers momens de la princesse dont un peu de paille étendue par terre, dans une pauvre cabane formait toute la couche funèbre. Consolez-vous de ma perte, dit-elle à sa famille, le ciel veillera sur vous mes enfans quand vous serez orphelins, et toi Menzicoff, souviens-toi des paroles que tu as prononcées au moment de notre arrestation: "Qu'il n'y a de véritable malheur que celui dont le remord est la source. La postérité te rendra justice et ton nom sera toujours compté parmi ceux des véritables bienfaiteurs d'une patrie aujourd'hui ingrate, mais qui plus tard reconnaîtra ses torts.... Menzicoff sentit la main de la princesse se glacer dans la sienne et après lui avoir donné les dernières marques de sa tendresse, il reçut son dernier soupir. Tous ceux qui connaissent combien les Russes sont attachés aux cérémonies de leur culte, comprendront sans peine combien l'indignation de Menzicoff fut extrême lorsqu'on lui refusa un prêtre pour veiller et prier auprès du cercueil avant de le confier à la terre; mais sachant [illegible] en lui-même, il récita d'un ton calme les paroles sacrées qui ouvrent le chemin à une meilleure vie et ses enfans ainsi que ses domestiques répondirent seuls aux prières prescrites par le rite grec. La mort de cette princesse ne put adoucir la férocité des gardes que la haine et la jalousie avaient choisis entre mille, pour servir de suppôts à leurs noires fureurs. Ces misérables contraignirent Menzicoff à inhumer lui-même ce qu'il avait eu de plus cher au monde. Il mit le cercueil sur ses épaules, aidé de trois de ses fidèles serviteurs, et tandis que les cinq autres creusaient une fosse dans un lieu écarté du cimetière du village, l'illustre exilé grava de ses propres mains sur une croix façonnée à la hâte, ces mots devenus désormais la devise de sa famille: "Il n'y a de véritable malheur que celui dont le remord est la source." Ces tristes devoirs remplis on laissa à peine à cette famille affligée le temps de verser quelques larmes sur le tombeau d'une épouse et d'une mère et l'on continua [illegible] sans interruption, sa route jusqu'à Tobolsk où il devait recevoir les ordres du gouverneur de la Sibérie avant de se rendre à sa dernière destination.

(*La fin incessamment*)

M. HENRY DUJARDAY.

[illegible] Mr. A. D. [illegible]

PLUSIEURS [illegible]

Margaret Riordon vs. Michael Riordon, son mari. No. [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—Je certifie, que le [illegible] jugement a été entré dans cette Cour, dans la cause Margaret Riordon vs. Michael Riordon, son mari, [illegible] Considérant l'admission faite dans la défense [illegible] séparation de biens [illegible]

Jugement rendu le [illegible] octobre 1841, et signé le même jour.

Signé A. M. BUCHANAN, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le [illegible] jour d'Octobre l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante et un, et la [illegible] de l'Indépendance des Etats Unis.

[L. S.]

[illegible] oct—[illegible] G. W. LEWIS, député greffier.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, mardi soir 12 octobre 1841.

Malgré les arrivages nombreux que nous avons eu dans le port pendant ces trois derniers jours, malgré l'aspect d'activité que présente la levée, les affaires ont été très calmes. La maladie diminue beaucoup [illegible] fort à présumer qu'elle devra [illegible]

Le temps a été très beau, cette journée [illegible] juillet qu'au mois d'octobre.

COTON—Arrivés depuis le 1er courant: [illegible]

[illegible]

ETAT DU COTON.

1841, 1er sept. En Stock en mains, [illegible]

Reçu cette semaine [illegible]

Expédiés cette semaine [illegible]

Stock en mains [illegible]

Les ventes de samedi se composent de [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de
Ordinaire,
Bon ordinaire,
Bon ordinaire et petit courant,
Petit courant et courant,
Bon courant,

Tennessee & Alabama.

Ordinaire et bas, de
Ordinaire,
Bon ordinaire,
Bon ordinaire et petit courant,
Petit courant et courant,
Bon courant,

TABAC. Le marché est toujours dans [illegible] stagnation [illegible]

[illegible] Expédiés depuis cette époque, pour Cadix, Boucanis, New-York [illegible]

ETAT DU TABAC.

1841, 1 Sept. 1er. Stock en mains, [illegible]

Reçu cette semaine [illegible]

Exportés cette semaine [illegible]

Stock en mains [illegible]

SUCRE. Il n'y a aucun changement [illegible]

MELASSE. Le marché est toujours calme, [illegible]

FARINE. Durant ces trois derniers jours [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST.—[illegible]

WHISKEY.—Les demandes de cet article [illegible]

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—[illegible]

CHANDELLES.—Le blanc de baleine [illegible]

HUILE. Il n'y a aucun changement [illegible]

CHANGES. Il n'y a aucun changement à [illegible]

CHANGES—Nous cotons comme suit:

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	10 3-4 à 11 1-4	
France,	5 10 à 5 12 1-2	
New-York, 60 jours de vue	3 1-4 à [illegible]	p. cent de prime
Do do do	[illegible]	
Do 3 do	[illegible]	
Philadelphie 60 jours de vue	[illegible]	
Do à vue	[illegible]	
Boston 60 jours	[illegible]	

FRET—Nous signalons l'engagement d'un bâtiment pour Liverpool à [illegible] un pour Havre [illegible]

FRET.

Coton pour Liverpool	[illegible]
Do de Havre,	[illegible]
Do de New York,	[illegible]
Do de Boston,	[illegible]
Tabac pour Cowes,	[illegible]
Do de Londres directement	[illegible]
Do de New York,	[illegible]
Do de Boston,	[illegible]
Do de Philadelphie,	[illegible]

DERNIÈRES DATES.

New York	[illegible]
Boston	[illegible]
Philadelphie	[illegible]
Washington	[illegible]
Baltimore	[illegible]
Charleston	[illegible]
Vera Cruz	[illegible]
Tampico	[illegible]
Havane	[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

PARTIS.

Navire Europe, Batchelder, Havre, [illegible] J. J. Whitney
Fame Habanna, Castanas, Cadix et Gibraltar, [illegible]
Goel. Lady of the Lake, Major, Galveston, [illegible]
Arrey de, Sanches, Sisal et Campêche, [illegible]
Joven Rosano, Alsina, Sisal et Campêche, [illegible]
Hellen Phillips, Mobile, [illegible]

ARRIVÉS.

Bateau de remorque [illegible]
[illegible] Ville de Paris, Pielt, de Boston
Brick Jane, [illegible] de Kingston
Brick [illegible]
Brick Joan Corney, de Thomaston
[illegible]
Goel. Joven Carmen, Matera, de Malaga
[illegible] Morin, Dederkin, de Pensacola
Steamer Toshind?, [illegible]
P. Miller, Smoke, de Randolph
[illegible]
AU BAS.—Nav. Isaac Allerton, Torrey, de New York, et un brick.

MÉMORANDA.

Expédié à New York [illegible]

Expédiés à Boston [illegible]

[illegible]

☞ AVIS.—[illegible] JOHN JAY, [illegible]

WALTON & COLEMAN.

☞ Le navire [illegible]

☞ Le navire [illegible]

☞ La barque [illegible]

J. A. MERRITT, [illegible]

VENTES DU SHERIFF.

[illegible]

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLÉANS. Cour des Preuves. [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test. [illegible]

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jacques Bernard [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAR LE MARSHALL.

J. G. Pardon, agent de Brown et Whitaker, [illegible]

EN vertu de [illegible]

CLAIBORNE, marshal.

A. Lafranc L. De Rieu vs [illegible]

EN vertu d'un ordre [illegible]

CHS. CLAIBORNE, marshal.

AVIS aux Imprimeurs [illegible]

A LOUER PRÉSENTEMENT. [illegible]

E. BRUGIER, [illegible]

A LOUER PRÉSENTEMENT. [illegible]

E. BRUGIER.

A LOUER PRÉSENTEMENT. [illegible]

E. BRUGIER.

A LOUER pour le 1er Novembre [illegible]

E. BRUGIER, 3, rue St. Louis.

DEMANDE D'OUVRIERS. [illegible]

A. NODOT, [illegible]

SUCRE de la Havane [illegible] BREDHER, 2, rue St. Louis.

CAFÉ de la Havane [illegible] BLANCO & SIMMEL, 28, rue de la Levée.

SUCRE de la Havane [illegible] BLANCO & SIMMEL, 28, rue de la Levée.

CIGARRES de la Havane [illegible] BLANCO & SIMMEL, 28, rue de la Levée.

HABILLEMENTS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

TABAC [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

CHANDELLES [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

HABILLEMENTS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

BRODEQUINS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

CHAPEAUX blancs et noirs [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

DRAPS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

INDIENNES [illegible] ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

CAFÉ [illegible] BOGERT & HAWTHORN, [illegible]

HUILE [illegible] W. C. TOMPKINS, [illegible]

BOIS de Campêche [illegible] W. C. TOMPKINS, [illegible]

EAU-DE-VIE [illegible] W. C. TOMPKINS, [illegible]

THÉ [illegible] W. C. TOMPKINS & Co. [illegible]

POISSONS [illegible] W. C. TOMPKINS & Co. [illegible]

JAMBONS [illegible] BOGERT & HAWTHORN, [illegible]

BEURRE [illegible] BOGERT & HAWTHORN, [illegible]

TOILE, corde et ficelle d'emballage [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

CAFÉ [illegible] E. J. & J. WHITNEY, [illegible]

BEURRE [illegible] E. O. NOBBE, [illegible]

SAC de sel [illegible]

TABAC [illegible] WOOD & SIMMONS, [illegible]

DAMES-JEANNES [illegible] WOOD & SIMMONS, [illegible]

CAFÉ [illegible] WOOD & SIMMONS, [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES [illegible]

[illegible]

ADJUDICATION [illegible]

L. BERNARD, [illegible]

A VENDRE [illegible]

O. LECOMPTE, P. B. [illegible]

E. L. TRACY, [illegible]

CHS. C. SACKETT,
W. ROBERT SACKETT.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS. [illegible]

DES [illegible]

L. BERNARD, caissier.

MAIRIE DE LA VILLE ORLÉANS.

CONFORMÉMENT [illegible]

Nlle. Orléans, le 4 octobre 1841.

WM. FREERET, Maire.

LE CIMETIÈRE DE CYPRESS GROVE est situé sur [illegible]

GEORGE BEDFORD, Président F. C. A.

UNE dame américaine, [illegible]

DEMANDE D'UN BARBIER—Un ouvrier barbier [illegible]

L[illegible] ALEXIS, rue d'Orléans, [illegible]

CAFÉ A VENDRE.

ON offre à vendre le café (Café de Foi?) [illegible]

DEMANDE.—[illegible]

LAUVE FRÈRES, 95 V. Levée.

VICTOR BOUVAGE [illegible]

[illegible]

L. C. [illegible] 9, rue de Chartres.

L[illegible] MENSAULT FRÈRES, 70, rue Bienville.

SUCRE [illegible] A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 58, Vieille Levée.

CHANGE SUR PHILADELPHIE.—[illegible] J. ALBERT, 24, rue St. Louis.

A VENDRE en magasin par CUCULLU, LAFAYE & Cie. [illegible]

A VENDRE [illegible] C. DUFOUR, 14, Vieille Levée.

HUILE de Bordeaux [illegible] FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 20 rue St. Louis.

SUCRE—En magasin et à vendre par les soussignés [illegible] FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 20, rue St. Louis.

152 barils de farine [illegible] LAUVE FRÈRES, 97, Vieille Levée.

BOTTES, Souliers et Brodequins [illegible] A. F. DUNBAR & Co., 18, Bourbon.

SATINS, [illegible] E. D. HYDE & Co., 16 rue de Chartres.

BLANC de baleine à vendre par le soussigné en gros et en détail, [illegible] E. LATAPIE, 70, Levée.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HYVER.

J. P. FREEMAN & Co. [illegible]

VOITURES A VENDRE.—[illegible] GEO. GREEN & BROTH., 85, rue Gravier.

VIN [illegible] A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 58, Vieille Levée.

PORC [illegible] LATAPIE.

SUCRE [illegible] HALL, BRIN & CLAPP, [illegible]

COUTELLERIE [illegible] W. A. RYAN, [illegible]

BEAUX [illegible] W. A. RYAN, [illegible]

A VENDRE [illegible] LAUVE FRÈRES, [illegible]

GUILLES? [illegible] W. A. RYAN, [illegible]

CHEMISES [illegible] LORING & ABEILS, [illegible]

A VENDRE [illegible]

[illegible]

[illegible] GALLY & Co. [illegible]

[illegible] HENSAULT FRÈRES, [illegible]

BANQUE DES CITOYENS [illegible]

AVIS.

[illegible]

LIGNE DE PAQUEBOTS [illegible]

[illegible] WHITNEY, [illegible]

CHARLES BRIDGE? [illegible]

[illegible]

J. P. [illegible] & SHAW, 34 Poydras.

CABOTAGE.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE ORLÉANS ET BALTIMORE.

POUR BALTIMORE.—Le paquebot [illegible] capitaine L. Crosby, [illegible] O. BEDFORD & BEE.

POUR NEW YORK.

Le paquebot de voilier NASHVILLE, capitaine [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 19, rue du Camp.

POUR LA MOBILE ET PENSACOLE. [illegible] C. W. BRECKWOOD, [illegible]

POUR MOBILE. [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 67, Camp.

POUR BALTIMORE.—Le 15 du courant. Le trois-mâts MARY, capitaine [illegible] O. BEDFORD & BEE, 24, Decatur.

POUR BOSTON.—Le magnifique paquebot A. 1 [illegible] JOHN A. MERRITT, 25, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.—[illegible] J. D. DENEGRE.

POUR NORFOLK CITY POINT ET RICHMOND.—[illegible] JOHN ALEXANDER, 16, rue du Canal.

ON demande [illegible] M. A. MUSITAILLE, [illegible]

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE.—Le navire de voilier CANDOR, capitaine Mayo, [illegible] AUGTE. MOLIER, [illegible] ou E. J. & J. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.

Le navire supérieur A. 1 SWADEN, capt. W. Benson, [illegible] E. J. & J. WHITNEY, 78, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier *Nouvelle* A. 1, capt. Richard Brown, [illegible] J. PERRET, 6, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE.—Le navire A. 1 FORESTER, capitaine Bartlett, [illegible] E. J. & J. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire supérieur A. 1, [illegible] E. J. & J. WHITNEY, 73 Camp.

POUR MARSEILLE.—[illegible] BOUTIN, GALLY & Co., 70, Toulouse.

POUR MARSEILLE OU CETTE.—Le brick français de voilier GLORIA, [illegible] V. L. GIRARD & Co., [illegible]

POUR LIVERPOOL.—Le navire supérieur A. 1 MONANTUM, capitaine J. B. Kemp?, [illegible] E. J. & J. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire A. 1 TREMONT, [illegible] E. J. & J. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1 TALLEYRAND, [illegible] E. J. & J. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain A. 1 QUEEN VICTORIA, capitaine Thompson, [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 67 Camp.

POUR CADIX.—[illegible] FAMA HABANERA, [illegible] F. DE LIZARDI & Co., 10, rue Bienville.

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LA HAVANE.—Le brick de voilier TEMERARIO, [illegible] PLACE & HERNANDEZ, [illegible]

POUR LA HAVANE.

Le brick APALACHICOLA, capt. L. Cormier, [illegible] A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 58, Vieille Levée.

POUR TABASCO.

La goëlette ELIZA [illegible] F. TIO, 46, rue Ste. Anne.

POUR TAMPICO.—La goëlette DORA [illegible] F. TIO, 46, rue Ste. Anne.

POUR MATAMOROS, par la direct.

La goëlette bien connue WATCHMAN, capt. John Murray, [illegible] W. F. VICTOR & Co., 40, rue de Commerce.

POUR TAMPICO.—[illegible] MERS RETURN, [illegible] JOHN ALEXANDER, 16, rue du Canal.

A VENDRE OU A FRÉTER.

POUR FRET OU CHARTRES.

[illegible] WM. G. HEWES & Co., rue Natchez.

A LOUER.

[illegible] J. ROBERT & Co. [illegible]

CAFÉ de Rio.—[illegible] WILLIAM G. HEWES & Co., rue Natchez.

A VENDRE [illegible] WILLIAM G. HEWES & Co., rue Natchez.

PLANCHES [illegible] HYDE & GOODRICH, [illegible]

DIAMANTS [illegible] HYDE & GOODRICH, 13, Chartres.

PAPIER à lettre [illegible] J. ALBERT, 24, rue St. Louis.

DRAPS [illegible] V. DECAUX & NOEL.

TABAC [illegible] CUCULLU, LAFAYE & Co.

650 DOUBLONS MEXICAINS, à vendre par CUCULLU, LAFAYE & Co.

VIN [illegible]

A VENDRE [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

[illegible] Conditions à la vente.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

JEUDI prochain, 14 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu rue Royale No [illegible] Conditions, comptant.

PAR E. TASTET.

IL sera vendu jeudi 14 du courant [illegible] Conditions à la vente.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

JEUDI prochain, 14 du courant [illegible] Conditions à la vente.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

MERCREDI prochain, 13 du courant, à 10 heures [illegible] Conditions, comptant.

PAR JOS. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan mercredi matin, 13 du courant, [illegible]

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu jeudi [illegible]

PAR J. GUIRAULT.

IL sera vendu [illegible]

PAR J. FERNANDEZ.

SALLE WASHINGTON.

IL sera vendu, le samedi [illegible] Conditions, à la vente.

Succession de Aman (Jacques) Langlois.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu lundi [illegible]

PAR JOSEPH LECARPENTIER.

Vente de Syndic.

IL sera vendu, le Vendredi 15 octobre 1841, à midi précis, à la Bourse St. Louis, [illegible] Conditions, comptant. [illegible]

A ouvrir au [illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan [illegible]

PAR E. GUIRAULT.

SUCCESSION d'Amand Lavigne [illegible] Conditions, [illegible]

PAR F. TRICOU.

IL sera vendu le mardi 19 octobre 1841, à midi, à la Bourse [illegible] Conditions comptant.

GARDES D'ORLÉANS

Les membres [illegible]

ANT. DUBUC, Sergent major.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON

Ordine di Servizio

La Compagnia presidente sarà, Domenica prossima 17 del corrente mese à [illegible] al Passaggio della Borsa, alle ore tre e mezza della sera.

Una torna? seà dopo il ruolo sara chiamato [illegible]

Per ordine del Capitano,

A. FEARARI, Sergente Maggiore.

12 oct

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION!

La Compañía se reunirá el Jueves, 14 del corriente á las seis de la tarde en punto, de parada; para una junta general de Compañía, [illegible] Urculana.

Nueva-Orleans, 11 de Octubre de 1841.

De orden del primer teniente de la Compañia

F. A. GARCIA, Sargento primero.

12 oct

BAZARD PARISIEN

NORMANDIN FRÈRES, [illegible]

TRAITES sur Paris, Londres, Charleston, [illegible] F. DE LIZARDI & Co., 10 Bienville.

CAFÉ—Les soussignés offrent à vendre [illegible] F. DE LIZARDI & Co., 10 Bienville.

TOILE et corde d'emballage. Les soussignés ont en mains et offrent à vendre [illegible] F. DE LIZARDI & Co., 10 Bienville.

MARCHANDISES sèches [illegible] F. DE LIZARDI & Co., 10 Bienville.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

A [illegible] LORING & ABEILS, 21, Rue de Chartres.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités.

SABLE, CHAUX du Nord, [illegible] CHAUDRON & LEROY.

CHAUX, BRIQUES, SABLE, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. [illegible] GUERNARD.

NOTICE [illegible] W. E. & B. MURPHY, 196, vieux Bassin, et 127, Rempart.

LE [illegible] W. E. & B. MURPHY, 196, vieux Bassin et 127, Rempart.

25,000 PIEDS planches [illegible] W. E. & B. MURPHY, 196, vieux Bassin et 127, Rempart.

LES [illegible] W. E. & B. MURPHY.

LARD JAMBONS [illegible]

A VENDRE A TERME. [illegible]